



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès

Cabriès, le 16 septembre 2026

Le Maire

À

Mesdames et Messieurs
Les membres du conseil municipal

Direction Générale des Services

Dossier suivi par : Lucie SEDENO

Tel : 04.42.28.14.09

Mail : juridique@cabries.fr

Objet : Convocation au conseil municipal
Pièces jointes : Dossier du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Je vous invite à la prochaine séance du conseil municipal qui se réunira :

À l'Auditorium Pierre MALBOSC
Le 22 septembre 2026 à 18h00.

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT modifiés par l'article 142 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et par l'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, cette convocation est envoyée sous forme électronique, accompagnée d'une note de synthèse sur les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

L'ensemble des pièces administratives et, en particulier, les annexes trop volumineuses pour être jointes au dossier de convocation, sont à votre disposition en Mairie, auprès du Directeur Général des Services.

Je vous indique enfin, qu'en cas d'empêchement et conformément à l'article L. 2121-20 du CGCT, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues à partir du modèle joint au dossier.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Amapola VENTRON
Maire de Cabriès,
Conseillère Départementale Déléguée.